

D, KL, RI

23. Okt. 1991

ADMINISTRATION FEDERALE DES FINANCES 3003 Berne, 21.10.1991
Monnaie, économie, trésorerie

972.01-Kae/de

Rechtsabteilung

28. OKT. 1991

1.5.614

N o t e a u d o s s i e r

Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale

Entretiens bilatéraux

1. Avec le nouveau trésorier du FMI Williams (W.)

Au début de l'entretien, W. et le soussigné s'assurent mutuellement qu'ils ne se gardent pas rancune des affrontements qui les ont opposés lors de la longue procédure de détermination de la quote-part suisse. Chacun a défendu ses positions et à aucun moment le débat n'a été personnalisé.

S'agissant de la ratification du troisième amendement des statuts du FMI, W. pense que les 85 pourcent requis pourraient être réunis en janvier. L'approbation du congrès américain paraît vraisemblable. La Chine suivra, car elle ne voulait pas précéder les Etats-Unis. Les opposants se divisent en deux blocs: l'Asie du Sud-est (Ismaël) trouve inacceptable qu'un administrateur régulièrement élu doive démissionner si son pays tombe sous le coup du troisième amendement; l'Amérique latine, parce qu'elle se sent visée, mais W. estime qu'elle devrait finir par se rallier, car elle bénéficierait largement de la 9ème révision des quotes-part dont l'entrée en vigueur est subordonnée à celle du 3ème amendement.

Après avoir exposé à W. les différents scénarios possibles concernant l'issue du référendum, le soussigné mentionne le problème de l'omission de cet amendement dans

Copie à: - CF Stich; Dir. Gygi; WWT
- DFAE/SEF; DDA
- Amb. Imboden; Amb. Arioli
- SNB-ZH (Président Lusser; DG Zwahlen; VD Dubois)
- Ambassade Washington

- 2 -

les textes législatifs par lesquels le Parlement a approuvé l'adhésion. W. fait remarquer qu'un certain nombre de pays n'ont jamais ratifié le deuxième amendement et qu'il en ira vraisemblablement de même pour le troisième. Ces pays sont néanmoins liés comme les autres dès lors que la majorité requise a approuvé l'amendement. W. tend donc à penser que cette omission est un problème helvético-suisse.

Selon W., l'idée de commencer la préparation de la prochaine élection des administrateurs avant les réunions de printemps s'explique notamment par le souci de laisser aux parties intéressées suffisamment de temps "pour travailler les Américains (23ème siège)". A son avis, il restera tout de même assez de temps pour adapter le projet de règlement de l'élection précitée aux résultats d'un éventuel vote populaire qui se tiendrait en Suisse fin mai/début juin.

A la question de savoir quelle est la nature des règles s'appliquant aux rapports entre les membres d'un groupe de pays (groupe de vote) W. répond qu'elles sont non écrites et se fondent de toute évidence sur un consensus. Bien qu'ils soient en principe constitués pour une seule élection, les groupes de vote sont assez stables. Mais il y a des pays qui sont moins satisfaits que d'autres de la façon dont ils sont traités dans leur groupe... Quant aux nouveaux membres, ils cherchent plutôt, selon W., à confier leur sort à un administrateur expérimenté; ils ont tendance à entrer dans le groupe dont le chef les a représentés dans le comité d'adhésion. Reste à savoir si les pays baltes resteront groupés.

Il est convenu pour terminer de chercher en novembre / début décembre une date pour la prochaine consultation ESAF qui se tiendra à Washington.

2. *Avec le chef du Trade and Exchange Department, Boorman (B.)*

Selon B., la réunion sur l'ex-Indochine du 16.10.91. a été plus décevante qu'il n'y paraît de prime abord. Certes la grande majorité des participants, dont la Suisse, s'est déclarée disposée à trouver une solution permettant à Hanoï de régler le problème de ses arriérés avec le Fonds, mais les français avaient espéré que le climat régional favorable aux vietnamiens qui régnait à Bangkok amènerait les Etats-Unis à infléchir leur position. Il n'en a rien été. Selon B., les Américains ne bougeront

- 3 -

pas tant qu'un régime communiste reste au pouvoir à Hanoi.

Interrogé sur le point de savoir si les Etats-Unis pouvaient à eux seuls bloquer toute solution, B. répond qu'il n'en est rien, mais que l'on ne voudra pas leur forcer la main de peur de recevoir un retour de manivelle à une autre occasion.

Selon B., trois thèmes ont - bien qu'à des degrés divers - dominé l'Assemblée annuelle, à savoir la situation en URSS, la question des dépenses militaires et celle de l'élargissement de la liste des pays aptes à bénéficier de l'ESAF.

S'agissant de l'URSS, B., sans le dire explicitement, laisse entendre que le FMI souhaite éviter l'éclatement de l'Union. Cela dépendra dans une certaine mesure des pays industrialisés. Abstraction faite des pays baltes qui pourront vraisemblablement adhérer pour les réunions de printemps, B. estime qu'il ne faudrait pas encourager de nouvelles sécessions. Contrairement à ce que certains pensent, l'Ukraine n'a pas fait acte de candidature.

Le débat sur les dépenses militaires s'est terminé mieux qu'il n'avait débuté. Lors de la première discussion au "board", plusieurs administrateurs et non des moindres, s'étaient hérissés contre ce qu'ils considéraient comme un empiètement sur la souveraineté des pays membres. Le FMI est tout de même parvenu à faire comprendre et admettre qu'il ne pouvait pas se prononcer sur la politique macro-économique d'un pays s'il ne disposait pas d'indications sûres et fiables sur ses dépenses militaires. C'est à la Banque mondiale qu'il appartient en revanche de faire des comparaisons entre les dépenses militaires d'un pays et la moyenne.

L'adhésion de l'Albanie et la proposition de l'ajouter à la liste des dix pays auxquels on voudrait ouvrir l'accès aux ressources de l'ESAF ont relancé le débat sur l'élargissement du cercle des bénéficiaires potentiels. B. espère que l'on parviendra à une décision positive vers la fin de novembre pour toute la liste. La Suisse est, quant à elle, favorable à cet élargissement.

B. souhaite que la reprise des débats sur une nouvelle allocation de DTS ne mobilise pas trop de ressources du côté du "staff" car les chances de déboucher sur une solution lui paraissent très minces: une allocation de

DTS conduit à distribuer des réserves monétaires avant tout aux pays qui en ont le moins besoin et leur transfert à des mécanismes assurant leur redistribution aux pays démunis nécessite le plus souvent des procédures d'autorisation budgétaire.

Pour terminer, B. aborde rapidement la question du programme de travail du Groupe des Dix. A son avis, la proposition belge balaie trop large. Le Groupe devrait pour le moment veiller essentiellement sur la coordination des efforts faits en faveur des pays de l'Est. Le soussigné rappelle à B. qu'il s'était opposé à une suggestion suisse visant à obliger chaque pays de l'Est et du Centre de l'Europe à établir un "policy framework paper" avec toutes les parties concernées. B. se déclare de plus en plus convaincu de l'opportunité de cette suggestion.

3. *Avec le suppléant du Chef du Département Europe, Deppler (D.)*

La discussion porte d'abord sur l'état de la procédure d'adhésion, puis l'on passe à la question d'une visite informelle d'une délégation du "staff" à Berne et à Zurich. Faut-il renoncer à cette visite effectuée traditionnellement une fois par an et attendre la mise en marche des consultations formelles prévues par les statuts? Comme l'entrée de la Suisse au FMI n'interviendra, dans le meilleur des cas, que dans quelques mois, on décide de prévoir une nouvelle visite informelle. Après deux réorganisations, la Suisse est de nouveau placée dans le bureau de L. Lipschitz, qui est fortement accaparé par la Tchécoslovaquie. Il nous fera connaître ses plans suffisamment tôt lorsqu'il voudra venir en Suisse.

D. signale que les négociations du FMI avec les pays baltes concernant leur adhésion seront menées par un seul et même chef de mission (Knobel). Problème supplémentaire: les pays baltes requièrent une aide technique immédiate et frappent à beaucoup de portes pour en obtenir. Le FMI va tenter de coordonner ces efforts. Le soussigné l'informe de l'intention des autorités d'envoyer une mission exploratrice dans les pays baltes et de leur volonté de consulter le FMI avant de finaliser tout projet d'assistance. Le soussigné ajoute que l'on croit savoir, du côté suisse, que le Groupe des Sept s'est réparti les tâches en ce qui concerne l'assistance bancaire à la Pologne: ce qui constituait peut-être un louable effort de répartition des tâches ne devrait pas devenir l'amorce d'un cartel. D. répond qu'il a peine à croire que les membres

du Groupe des Sept aient des arrières-pensées cartellaires. Il tient toutefois à ajouter que les relations entre le fournisseur et le bénéficiaire d'une aide technique tendent rapidement à se détériorer si le pays fournisseur veut couvrir un large secteur de l'économie du bénéficiaire.

D. revient sur la position que le soussigné a défendue lors de la réunion du Groupe des 24 au niveau des ministères des finances le 16.10.1991. Il craint qu'elle ne permette à la Communauté de justifier une attitude attentiste à l'égard de la couverture des besoins de financement pour 1992. Le soussigné répond que la position suisse n'est pas négative. Les autorités suisses sont en principe disposées à participer, dans une mesure raisonnable, à la couverture des besoins de balance des paiements des pays d'Europe centrale et de l'Est. Elles posent pour cela certaines conditions, notamment que les promesses faites au titre de la couverture des besoins pour 1991 soient exécutées et, deuxièmement, que la détermination des besoins ne se fasse pas "ex ante" sur la base d'une série d'hypothèses en partie incertaines, mais dans le courant du premier semestre, lorsque l'on y verra plus clair. Le soussigné termine en disant que les Etats-Unis nous mettent dans une situation gênante en refusant encore de s'associer à la couverture des besoins de financement de la Roumanie.

sig. Kaeser